

SAAAS-SAFEP 38

4 rue Voltaire
38320 EYBENS

☎ 04 76 03 11 79 ✉ safep-saaas38@lespepsra.org
Pôle sensoriel PEP SRA

A qui s'adresse le SAAAS-SAFEP 38 ?



Le **SAAAS** (Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à la Scolarisation) et le **SAFEP** (Service d'Accompagnement Familial et d'Education Précoce) ne font plus qu'un sous l'appellation unique de **SAAAS-SAFEP**. Ce service accompagne **de la naissance à l'âge de 20 ans** les enfants/jeunes déficients visuels selon le parcours et besoins de chacun.

L'orientation par notification au SAAAS-SAFEP 38 est prononcée par la MDA. L'admission est prononcée par la direction du service après un entretien.

Le service est ouvert sur la période « année scolaire ».

Composition de l'équipe

Directrice, Directeur adjoint, Secrétaire de direction
Coordonnateur de parcours-éducateur spécialisé
Médecin ophtalmologiste, Orthoptiste
Assistante sociale
Psychologue
Ergothérapeute
Psychomotricienne
Instructrice en locomotion
Educatrice scolaire
Agent d'entretien

Le service, SESSAD spécialiste dans la déficience visuelle, s'inscrit dans un réseau avec les acteurs de la dynamique du parcours de vie de l'enfant/jeune accompagné et de sa famille. Il s'articule aux dispositifs de droit commun.



Les missions principales du service

Assurer un accompagnement personnalisé et contractualisé de l'enfant/jeune, afin de lui permettre dans son parcours :

- De **développer tous ses potentiels** et **soutenir son développement personnel** en milieu ordinaire
- D'acquérir un **maximum d'autonomie** dans sa vie quotidienne
- De **soutenir sa scolarité dès le plus jeune âge, ses études** en lien avec l'Education Nationale ou Services Universitaires
- De **favoriser l'inclusion sociale**, préprofessionnelle et professionnelle et l'accès aux droits : éducation, santé, vie sociale, travail, culture, sport.

Favoriser la participation active de la famille à l'accompagnement de l'enfant/jeune en tant que partenaire.

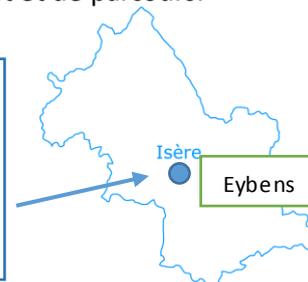
Accompagner et soutenir la famille dans les différentes étapes de l'évolution de l'enfant/jeune et de son projet.

Offrir un lien relationnel permanent aux familles, grâce aux coordonnateurs de projet et de parcours.

Jours et horaires d'ouverture

Du lundi au jeudi
8h30 à 12h30 // 13h30 à 17h
Le vendredi jusqu'à 16h

Secteur géographique d'intervention :
département de l'Isère



SOLIDARITÉ / ÉGALITÉ / CITOYENNETÉ / LAÏCITÉ

www.lespepsra.org

Les
peps
SRA
La solidarité en action

Résumé du projet de service

La mission du service, s'inscrit notamment dans le cadre de la loi du 2 janvier 2002 et celle du 11 février 2005. La loi du 21 juillet 2009 HPST, qui clarifie le pilotage des établissements, avec la généralisation des CPOM. Le projet régional de santé ARS Auvergne Rhône Alpes 2018-2028 et le schéma régional de santé ARS Aura 2018-2023.

Le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) 2019-2023 signé en janvier 2019 entre l'association des PEP Sud Rhône Alpes et l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes.

Une mission dont l'objectif est d'amener chaque usager, déficient visuel, dans son milieu de vie « ordinaire » à développer son autonomie en s'appuyant sur ses potentialités : intellectuelles, motrices, créatrices, affectives... Il s'agit pour réaliser cette mission de proposer à chacun de mettre en place un projet individuel d'accompagnement adapté et personnalisé, tout en faisant appel aux ressources de son environnement, dans une approche systémique.

Les spécificités du travail du SAAAS-SAFEP

Sur la base du projet individuel d'accompagnement co-construit avec les représentants légaux et évalué périodiquement, des actions sont menées dans les différents lieux de vie de la personne accompagnée avec la prise en compte de la vie familiale, scolaire et sociale et des ressources de l'environnement.

L'accueil se veut personnalisé, ainsi le service accueille l'enfant, ses représentants légaux et ou le jeune majeur avec la volonté de modalités d'accompagnement individualisées souples et évolutives dans le temps afin de répondre au mieux aux demandes exprimées et besoins repérés.

L'accompagnement peut être au long cours et les professionnels peuvent intervenir par « fenêtres » en fonction des compétences et possibilités de l'enfant/jeune.

Le service dispose au sein de l'équipe pluridisciplinaire de **coordonnateurs de projet et de parcours** (CPP). Interlocuteurs privilégiés, ils garantissent la cohérence de la stratégie d'ensemble du projet ; en veillant à la disponibilité des ressources, à la mise en lien et articulation des compétences de la famille et des professionnels intervenant dans le projet.

Ils recueillent les attentes des familles, veillent au respect de leurs choix éclairés, à l'évolution des prestations proposées, aux ajustements et aux évaluations régulières.

L'appréciation des besoins et attentes de l'usager et la détermination de propositions-réponses se font en équipe, lors de temps dédiés selon une méthodologie d'action interne. La négociation entre le jeune/ famille et le service se fait lors de la rencontre projet, au service.

Les représentants légaux restent les acteurs principaux du projet et leur contribution en font des partenaires.

Le SAAAS-SAFEP s'inscrit dans un réseau régional « le SARADV » (Dispositif Soins et Accompagnement en Rhône Alpes pour la Déficience Visuelle) et peut s'appuyer sur les services du CTRDV (mise à disposition de l'équipe mobile composée d'instructeurs de locomotion, d'ergothérapeutes) d'un informaticien et d'un service de transcription braille et documents agrandis en lien avec les établissements scolaires.

L'équipe du SAAAS-SAFEP est engagée à appliquer dans son travail les principes éthiques de l'association PEP SRA, tels que définis ; dans la charte des droits et libertés de la personne accueillie (Code de l'Action Sociale et des Familles), dans les guides pratiques associatifs de la bientraitance et de la gestion des situations de maltraitance et dans la mise en œuvre des procédures en vigueur.

Engagé dans une démarche qualité continue, le service dispose d'un comité de pilotage qualité et engage des actions d'amélioration continue, issues des évaluations internes et externes et de la consultation des usagers par le biais des enquêtes de satisfaction.

Le SAAAS-SAFEP financé par la CPAM intervient selon le principe de file active.

Actions individuelles et/ou collectives proposées dans un accompagnement global de la personne avec une visée inclusive au sein de la société

- Surveillance médicale
- Evaluation fonctionnelle, expertise et conseils dans la basse vision
- Rééducation thérapeutique « par fenêtre »
- Accompagnement éducatif spécialisé
- Soutien en braille en lien avec l'enseignant de la classe d'accueil
- Aide aux démarches des droits de la personne en situation de déficience visuelle, de la dotation de matériel spécialisé
- Intervention en mobilité et en vie journalière avec l'appui de l'équipe mobile du CTRDV (ergothérapeute et instructeur de locomotion)
- Temps de concertation et de coordination avec les différents acteurs intervenant dans le parcours du jeune
- Soutien aux enseignants des classes d'accueil
- Soutien dans les démarches d'orientation en lien étroit avec l'Education Nationale
- Temps de transposition de techniques et/ou de sensibilisation à la déficience visuelle auprès des personnes intervenant dans l'environnement proche de la personne accueillie (AESH, enseignant de la classe d'accueil, famille élargie...).
- Adaptations de documents par le Centre Technique Régional pour la Déficience Visuelle (CTRDV) en lien avec les établissements scolaires
- Prêt conventionné de matériel spécialisé, pour essai, par le CTRDV ou par le SAAAS sous réserve des disponibilités
- Soutien psychologique ponctuel ou régulier
- Groupes de parole
- Regroupements, ateliers par thématiques
- Après la sortie du service (CASF) : un appui, au jeune et à sa famille en lien avec les services administratifs et sociaux compétents, dans les démarches nécessaires pour faciliter l'inclusion sociale et professionnelle.

Schéma synthétique des objectifs dans une dynamique de parcours

